Rapport d'Activité > médiation scolaire

2025 - 2026

La Cimade - action bidonvilles

la Cimade
Languedoc-Roussillon
L'humanité passe par l'autre

Sommaire

SIGLES ET ACRONYMES 3

INTRODUCTION 4

LA MEDIATION SCOLAIRE A LA CIMADE 6

ETAT DES LIEUX ET DONNEES CHIFFREES 8

LES FREINS À LA SCOLARISATION 10

MOBILISATIONS PARTENARIALES 12

ALLER VERS L'ECOLE 13

RESTER A L'ECOLE 17

REUSSIR A L'ECOLE 18

SE PROJETER APRÈS L'ÉCOLE 20

EN DEHORS DE L'ECOLE 22

PERSPECTIVES 26

Sigles et Acronymes

AESH : Accompagnante des Elèves en Situation de Handicap

AEMO : Action éducative en milieu Ouvert

CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants de familles itinérantes et de Voyageurs

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités

DIHAL : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

EANA : Elèves Allophones Nouvellement Arrivés

EBEP: Elèves à besoins éducatifs particuliers

IEN : Inspecteur de l'Education Nationale

IRTS : Institut Régional du Travail Social

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

MNA : Mineurs non accompagnés

MPT : Maison Pour Tous

NSA : Non Scolarisés Antérieurement

OEPRE : Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants

PAV : Point d'Apport Volontaire

RNMS : Réseau National de la Médiation Scolaire

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

UPE2A : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants

UPR : Unité Pédagogique de Réussite

Introduction

En France métropolitaine, les bidonvilles constituent des logements précaires et insalubres, où les conditions de vie des habitants sont particulièrement difficiles.

Rappel historique

À Montpellier, les occupants de ces bidonvilles sont principalement des ressortissants européens, notamment de Roumanie, ainsi que des personnes originaires des pays de l'ex-Yougoslavie. Ces mouvements migratoires s'expliquent par plusieurs événements historiques majeurs. D'une part, les conflits violents qui ont déchiré l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie entre 1991 et 2001, communément appelés les guerres des Balkans, ont contraint de nombreuses populations, notamment les Roms de Bosnie, Croatie, Monténégro et Kosovo, à fuir vers des pays tels que l'Italie, la France et l'Allemagne. D'autre part, l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne en 2007 a accéléré les flux migratoires, principalement pour des raisons économiques, touchant particulièrement les communautés roms. La majorité des personnes concernées ont quitté leur pays à cause de difficultés socio-économiques, de conflits armés et de discriminations.

Depuis 2015, La Cimade à Montpellier est mandatée par la DDETS pour assurer l'accompagnement social global des ménages vivant dans ces bidonvilles, répartis sur six sites.

Introduction

L'équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement complet couvrant :

- L'insertion professionnelle
- L'apprentissage du français
- Les démarches pour le logement, l'hébergement, et l'orientation vers les services départementaux pour la mise à l'abri,
- La veille et l'ouverture aux droits sociaux (CPAM, CAF) L'accompagnement sanitaire, avec l'instruction de dossiers MDPH et des accompagnements vers les structures de soins,
- Les demandes de titres de séjour, ainsi que les démarches liées à l'état civil et à la nationalité auprès des consulats Le soutien aux projets d'amélioration des conditions de vie en collaboration avec les habitants.

Éléments de contexte 2025-2026

Dans le cadre de la convention avec la DIHAL, la Cimade-Montpellier s'engage **pour la 4ème année consécutive** dans la médiation scolaire. Un co-financement du Fonds Social Européen Plus (FSE+) a permis de renforcer cette action de 2024 à 2027. Un stagiaire a été recruté pour une période de six mois, et depuis mars 2026, une médiatrice scolaire supplémentaire a rejoint l'équipe pour une mission de 18 mois.

L'année a notamment été marquée par la signature d'une convention entre la Ville de Montpellier, la Métropole, la Préfecture et la Fondation pour le logement des défavorisés. Cette convention **formalise l'engagement des partenaires dans la mise en œuvre de la stratégie Montpellier Zéro Bidonville** et renforce le cadre d'intervention de l'action menée auprès des habitants des bidonvilles du territoire.

La médiation scolaire à la Cimade

La médiation scolaire consiste à accompagner les familles et les enfants vivant dans des lieux de vie précaires (bidonvilles, squat, ...) afin de **favoriser l'inscription et la continuité de leur parcours scolaire.** Les médiatrices scolaires accompagnent les parents dans les démarches administratives liées à la scolarisation, favorisant ainsi la communication entre les familles, les établissements scolaires et les institutions. Elles accompagnent les familles y compris lorsque leur installation à Montpellier est temporaire.

Modalité et fréquence d'intervention

Les médiatrices scolaires assurent une présence régulière, **en moyenne une fois par semaine sur chaque site**. Elles maintiennent également un **contact téléphonique** quotidien avec les parents afin d'assurer un suivi continu des situations.

En fonction des besoins, elles interviennent aussi **dans les établissements scolaires** pour participer aux équipes éducatives, rencontrer les familles et les professionnels de l'Éducation nationale, et accompagner les parents lors des rendez-vous avec les équipes pédagogiques. Elles travaillent en lien étroit avec les médiatrices scolaires inclusives, le CASNAV[1], les Psy-EN, les assistantes sociales scolaires, les services municipaux et les autres partenaires concernés.

Le **rythme des interventions est adapté aux besoins des familles,** aux situations rencontrées et au calendrier scolaire, afin de garantir un accompagnement réactif et un lien régulier entre les différents acteurs.

La médiation scolaire : une mission de terrain

La médiation scolaire se déploie au plus près des familles. Les médiatrices assurent un **accompagnement physique** (notamment lors des phases d'adaptation scolaire) et participent aux **rendez-vous au sein des établissements**. C'est une mission mobile, qui s'exerce essentiellement sur le terrain plutôt qu'en bureau.

Parfaitement identifiées par les familles et les équipes pédagogiques, les médiatrices travaillent avec les établissements scolaires du secteur :

- **Écoles :** Senghor, Louisville, L'Hospital, Malraux, Pape-Carpentier, Joyce, Malet, Brel, Yourcenar, Renaud, Diderot, Cocteau, Bayard, Voltaire, Pagnol
- **Collèges :** Rimbaud, Joffre, Jeu de Mail et Port Marianne.

La médiation scolaire à la Cimade

Activités et territoires d'intervention

L'action Bidonvilles de La Cimade repose sur trois axes complémentaires et interconnectés : l'accompagnement social global, la médiation scolaire et la mobilisation communautaire. Cette approche pluridisciplinaire permet d'agir sur l'ensemble des facteurs favorisant l'accès à l'école et le maintien des enfants dans leur parcours scolaire. Ainsi, au-delà de l'action des deux médiatrices scolaires, l'ensemble de l'équipe contribue à cet objectif à travers l'accompagnement des familles dans l'accès aux droits, à la santé, à l'insertion professionnelle ou à l'hébergement, ainsi que par la mise en œuvre de projets d'amélioration des conditions de vie sur les terrains (accès à l'eau et à l'électricité, installation de sanitaires, gestion des déchets, prévention des inondations, etc.).

L'équipe, composée de quatre chargé·es de projet, d'une coordinatrice et de deux médiatrices scolaires, intervient sur six bidonvilles de la métropole de Montpellier : Bonnier de la Mosson, Zénith 1, Zénith 3, Mas de Saporta et Saint-Jean-de-Védas 1. Une intervention plus ponctuelle a également été menée sur le site de Saint-Jean-de-Védas 2, résorbé au cours de l'année 2025. L'accompagnement se poursuit également quelques mois auprès des familles ayant accédé à une solution d'hébergement temporaire afin de sécuriser leur parcours et de prévenir les ruptures.

Le renforcement de la médiation scolaire grâce au financement du FSE+

Pour la période 2024-2027, l'action Bidonvilles bénéficie d'un cofinancement du Fonds social européen Plus (FSE+) afin de renforcer l'accompagnement des familles vivant en bidonville. Ce projet vise à favoriser leur insertion, à soutenir la scolarisation des enfants et à renforcer la participation des habitants aux projets d'amélioration de leurs conditions de vie. Ce financement a notamment permis le recrutement d'une seconde médiatrice scolaire à partir de mars 2026, renforçant ainsi l'accompagnement des enfants, qui représentent plus de la moitié de la population vivant en bidonville sur le territoire.

Etat des lieux et données chiffrées

En 2025, 275 personnes ont été accompagnées par la Cimade, action bidonvilles soit 87 ménages, résidents sur 5 sites : Bonnier de la Mosson, Zénith 1, Zénith 3, Rue des Coteaux (Saint-Jean-de-Védas), Mas de Saporta (Lattes). Parmi ces 275 personnes, **181 habitant·es ont été suivies par la médiation scolaire.**

Sur l'année scolaire 2025/2026, les médiatrices scolaire ont recensé **97 enfants en âge obligatoire scolaire** (de 3 à 16 ans). Si la plupart des parents sont nés à l'étranger, **68% des enfants recensés sont nés à France.**

Parmi ces enfants, 78 vivent en bidonville, 7 en squat, 6 sont hébergés dans le cadre de l'hébergement d'urgence (115) ou d'une mise à l'abri par le Conseil départemental, et 6 vivent désormais en logement.

Concernant leur scolarisation : 34 enfants étaient inscrits en école maternelle, 32 en école élémentaire, 19 au collège et 1 au lycée. 11 enfants ne sont pas scolarisés.

Site	Nombre d'enfants Âge 3 - 15 ans	Bénéficiant de la médiation scolaire Âge 3 - 15 ans	Nombre d'enfants Âge 16 - 18 ans	Bénéficiant de la médiation scolaire 16 - 18 ans
Bonnier de la Mosson	52	48	4	1
Zenith 1	28	28	2	1
Zenith 3	10	10	0	0
Rue des Cotaux (Saint Jean de Védas)	5	5	0	0
Total	**95**	**91**	**6**	**2**

Analyse des données

Analyse de la scolarisation par cycle

Les médiatrices scolaires ont accompagné l'ensemble des 97 enfants en âge d'obligation scolaire, y compris les enfants non scolarisés, en situation de décrochage ou arrivés en cours d'année.

La majorité des élèves scolarisés relève du premier degré (34 en maternelle et 32 en élémentaire). L'école élémentaire constitue le niveau où le maintien dans la scolarité est le plus solide : les **32 enfants en âge d'être scolarisés en primaire étaient effectivement inscrits dans un établissement scolaire.**

Les difficultés de maintien dans le parcours scolaire s'accentuent ensuite avec l'âge. Elles concernent principalement les collégiens et, plus encore, les jeunes de plus de 16 ans, pour lesquels les parcours de formation restent particulièrement fragiles.

Prévenir les ruptures de parcours

Prévention de la non-scolarisation précoce. En début d'année, 5 enfants en âge d'être scolarisés en maternelle n'avaient jamais intégré le système éducatif. Pour favoriser leur première scolarisation, **les médiatrices scolaires ont travaillé en partenariat avec le projet Kairos, porté par le CASNAV.** Ce dispositif d'« aller-vers » accompagne les enfants de 2 à 5 ans et leurs parents en s'appuyant sur une relation de confiance construite dans la durée. Il débute par **une phase de diagnostic et d'écoute,** animée par une chargée de projet Kairos, visant à **identifier les attentes des familles et les freins à la scolarisation** en maternelle. Une seconde phase, consacrée à des ateliers hors les murs, est ensuite déployée sur les lieux de vie puis progressivement dans des espaces de droit commun (Maisons pour tous, médiathèques, aires de jeux), afin de familiariser les enfants et leurs parents avec leur futur environnement scolaire et **de préparer une entrée sereine à l'école.**

Décrochage scolaire. Au cours de l'année, **6 élèves ont connu une situation de décrochage scolaire** (4 collégiens et 2 élèves de primaire). Par ailleurs, 2 enfants ont quitté le territoire en cours d'année pour retourner dans leur pays d'origine, interrompant leur scolarité en France. Ces situations rappellent l'importance d'un accompagnement renforcé des familles et d'un dialogue constant avec les équipes éducatives afin de prévenir les ruptures de parcours.

Les freins à la scolarisation

Les conditions de vie précaires et impact sur la scolarité

Les freins à la scolarisation observés en 2025-2026 sont similaires aux années précédentes. Les conditions de vie dans les bidonvilles et certains dispositifs d'hébergement d'urgence ont un impact direct sur l'assiduité et les apprentissages.

Les principaux obstacles identifiés sont :

- **La vulnérabilité climatique,** liée à l'absence d'isolation des habitats. Les épisodes de grand froid, de fortes chaleurs ou d'intempéries (notamment les épisodes cévenols et les inondations à Bonnier de la Mosson) entraînent régulièrement des absences scolaires.
- **Les difficultés d'accès aux réseaux essentiels.** Les coupures d'eau ou d'électricité compliquent le quotidien des familles et la préparation des enfants avant l'école.
- **L'insalubrité des lieux de vie,** favorisée par une gestion complexe des déchets, qui entraîne la prolifération de nuisibles (rats, punaises de lit, puces, sangliers) et augmente les risques sanitaires.
- **Des solutions d'hébergement parfois inadaptées,** marquées par la vétusté des locaux, l'absence d'espaces de vie (notamment de cuisine) ou un éloignement important des établissements scolaires.
- **Des difficultés d'accès à l'école :** l'éloignement géographique des lieux de vie constitue un frein important, les situations diffèrent selon les sites :
  - Bonnier de la Mosson : proximité du tramway mais cheminement peu sécurisé et insuffisamment éclairé.
  - Zénith 3 : absence d'accès sécurisé à l'arrêt de bus, obligeant les habitants à longer une voie rapide.
  - Mas de Saporta : absence totale de desserte en transports en commun.
  - Zénith 1 : arrêt de bus proche mais fréquence insuffisante et horaires peu compatibles avec les temps scolaires.

Les freins à la scolarisation

Des freins familiaux et psychologiques

Au-delà des conditions matérielles, certaines difficultés relèvent du vécu des familles. **L'école peut susciter des inquiétudes** ou un sentiment de mise à distance : peur du jugement, sentiment d'échec, expériences de discrimination ou encore difficultés à comprendre les attentes de l'institution scolaire. Chez les plus jeunes, **l'anxiété liée à la séparation entre les parents** et les enfants peut également compliquer une fréquentation régulière de l'école.

Des discriminations

Les élèves sont confrontés à de la discrimination de la part des autres élèves. Plusieurs situations de harcèlement en raison du lieu d'habitat ou de la supposée origine ethnique ont été relevées dans le cadre scolaire. Le rôle de la médiatrice scolaire est primordial sur cette thématique, car elle permet aussi de **sensibiliser les équipes des différents établissements scolaires,** de lever les a priori envers les habitant.es des bidonvilles et de faire en sorte que l'équipe pédagogique se positionne en garant de la sécurité de tous les élèves sur le temps scolaire.

Les réponses apportées par la médiation scolaire

Face à ces différents freins, les médiatrices scolaires agissent à plusieurs niveaux. Elles développent **une alliance éducative** avec les familles grâce à un **accompagnement de proximité** (visites à domicile, rencontres, cafés des parents), contribuent à l'**amélioration des conditions de vie** en lien avec les habitants et les partenaires institutionnels, et interviennent auprès des établissements scolaires pour favoriser l'inclusion des élèves et lutter contre les discriminations.

En 2025-2026, plusieurs **actions de sensibilisation** ont également été menées dans des établissements scolaires afin de déconstruire les préjugés sur les migrations et les réalités de vie en bidonville.

Mobilisations partenariales

Les médiatrices scolaires travaillent avec l'ensemble de l'équipe et **mobilisent un large réseau de partenaires** afin de renforcer leur action auprès des publics accompagnés. Elles participent régulièrement à des temps d'échange et de rencontre avec les différents acteurs liés à la scolarité des enfants.

- **Le CASNAV**. À Montpellier, un chargé de mission du CASNAV coordonne la scolarisation des enfants vivant en habitat précaire (suivi de l'assiduité, orientation vers des dispositifs adaptés, etc.). Il anime régulièrement des temps d'échange réunissant les médiatrices scolaires afin de favoriser le partage d'expériences et la coordination des pratiques. Le 3 juin 2026, le CASNAV a également organisé la première journée de rencontre-formation consacrée à la scolarisation des enfants vivant en bidonville, qui a réuni une centaine de professionnels de l'Éducation nationale et de partenaires.
- **Les médiatrices scolaires inclusives.** La collaboration entre le CASNAV, les médiatrices scolaires inclusives et les médiatrices de l'association AREA (jusqu'au début du mois de décembre 2025), puis de l'association ADAGES (à partir de début juin 2026), s'est intensifiée, permettant une coordination optimale des actions sur le terrain.
- **La Ville de Montpellier.** La municipalité anime un groupe de travail sur la médiation scolaire, co-piloté par Elsa Ronchi et Paul Rohmer (CASNAV). Ce dispositif vise à créer du lien entre les différents intervenants de la ville et à offrir un espace de réflexion autour des freins identifiés à la scolarisation.
- **Unis-Cité**. Initié en 2022, le partenariat solide avec Unis-Cité Montpellier se poursuit pour l'année 2025-2026. Il s'articule autour de deux axes complémentaires : d'une part, l'orientation de jeunes désireux d'effectuer un Service Civique au sein de leur structure ; d'autre part, l'accueil de ces volontaires sur les terrains d'intervention de la Cimade, afin de proposer des activités aux enfants logés dans des lieux excentrés.
- **Les assistant·es sociaux·ales du département.** Les médiatrices scolaires s'efforcent de travailler en synergie constante avec elles·eux.

Rencontres et Formations

Les médiatrices ont également participé à des journées de formation et d'échanges organisées par la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) et le RNMS (Réseau national des médiateurs scolaires), permettant ainsi d'enrichir les pratiques professionnelles et de partager les expériences de terrain.

Vers l'école

Sensibilisation des familles

Notre action s'adresse à des familles souvent éloignées de l'institution scolaire. **De nombreux parents ont été peu, voire pas du tout scolarisés,** maîtrisent difficilement la langue française à l'écrit et rencontrent des difficultés avec les outils numériques. La compréhension du fonctionnement de l'école, de ses attentes ainsi que des droits et devoirs liés à l'instruction reste parfois limitée.

Ainsi, **la sensibilisation des familles constitue un axe central de la médiation scolaire.** Les médiatrices prennent le temps d'expliquer le fonctionnement de l'école, d'accompagner les démarches administratives et de construire une relation de confiance avec les parents. Une attention particulière est portée aux craintes exprimées, notamment autour de la séparation avec les jeunes enfants ou des situations d'absentéisme.

Pour favoriser une première scolarisation sereine, **des visites d'écoles maternelles et des temps d'adaptation sont organisés avant la rentrée.** Ces temps permettent aux enfants de découvrir progressivement leur futur environnement, tandis que les parents se familiarisent avec l'établissement, rencontrent l'équipe éducative et gagnent en confiance. Les plus jeunes s'intègrent généralement rapidement au groupe et trouvent naturellement leur place dans la classe.

Vers l'école

Démarches administratives

Cette année, notre **collaboration avec la mairie de Montpellier** et ses services de l'éducation s'est poursuivie, portée par une écoute attentive et une grande bienveillance de leur part. **Ce partenariat de confiance s'est avéré déterminant** pour lever rapidement les freins administratifs, trouver des solutions adaptées et garantir un accès effectif à la scolarisation.

L'accompagnement d'une famille nouvellement arrivée sur le territoire illustre l'importance du partenariat avec la mairie.

FAMILLE M.

Composée de six enfants en âge d'obligation scolaire, cette famille ne disposait d'aucun document d'identité, d'aucun acte de naissance ni de ressources à son arrivée. Grâce au travail de coordination mené avec les services municipaux et à un accompagnement rapproché dans les démarches administratives, les six enfants ont pu être scolarisés dans des délais particulièrement courts.

Collaboration main dans la main avec l'équipe pédagogique des établissements

Les établissements scolaires sont au cœur de la médiation : ils facilitent grandement l'accès et le maintien des élèves dans le système éducatif. Pour les enfants issus de bidonvilles, la réussite repose notamment sur l'alliance éducative entre l'école et les familles. Grâce à leur expertise, les enseignant·es identifient rapidement les élèves allophones (EANA) ou à besoins éducatifs particuliers (EBEP), permettant leur orientation vers les dispositifs adaptés (UPE2A, UPE2A-NSA, UPR, ULIS, SEGPA). **Cette dynamique collective est pleinement rendue possible et fructueuse grâce à l'action conjointe de la Ville de Montpellier, du CASNAV et des équipes enseignantes.**

Vers l'école

Le rôle pivot de la médiation et la coordination des dispositifs

La médiation scolaire joue un rôle d'interface entre les familles, les établissements scolaires et les institutions. En instaurant un climat de confiance avec les parents, les médiatrices apportent aux équipes éducatives une meilleure compréhension des situations familiales (conditions de vie, mobilités, parcours migratoires, conflits familiaux, etc.) et contribuent ainsi à construire des réponses adaptées favorisant l'inclusion des élèves.

Elles coordonnent les démarches d'inscription et d'orientation, en lien étroit avec le CASNAV et la Direction de l'Éducation de la Ville de Montpellier pour le premier degré, ainsi qu'avec les collèges pour le second degré. Cette coopération facilite l'accès des élèves aux dispositifs les plus adaptés à leurs besoins.

Montpellier bénéficie d'un réseau de dispositifs riche et innovant, mobilisés selon les situations rencontrées :

- **UPE2A et UPE2A-NSA,** pour les élèves allophones ou peu scolarisés antérieurement ;
- **Unité pédagogique de réussite (UPR)** pour les élèves ayant un profil de NSA (non scolarisé antérieurement) au collège Port Marianne ;
- **Lecture+ et Maths+**, destinés aux élèves non lecteurs au collège Arthur Rimbaud ;
- **Classe Relais,** pour les collégiens en rupture avec l'institution scolaire ;
- **Projet Kairos,** qui prépare les jeunes enfants et leurs familles à une première scolarisation en maternelle ;
- **Médiatrices scolaires inclusives (MSI),** qui accompagnent les élèves directement en classe et assurent un lien étroit entre les familles, les enseignants et les partenaires éducatifs ;
- **Projet Dromos,** qui renforce les dispositifs de médiation scolaire inclusive portés par le GIP Formavie.

Vers l'école

Les conditions matérielles d'accès à l'école

Restauration scolaire et centres de loisirs

L'accès à la restauration scolaire et aux centres de loisirs **favorise grandement la scolarisation et l'inclusion** des enfants. Les médiatrices scolaires accompagnent les familles dans l'ensemble des démarches administratives nécessaires.

En 2025-2026, **les échanges avec le service Presto de la Ville de Montpellier ont permis de faciliter les inscriptions** à la restauration scolaire et d'assurer un suivi plus réactif des situations. Les enfants issus de l'habitat précaire continuent de bénéficier de la **tarification sociale à 0,50 € par repas,** bien que les critères d'attribution aient été fortement durcis pour la rentrée 2026-2027. Une réunion est prévue avec les services municipaux afin d'anticiper les conséquences de cette évolution sur les familles accompagnées.

L'accès aux centres de loisirs s'est complexifié cette année. Alors qu'une procédure simplifiée avait permis, en 2025, l'inscription de 14 enfants pendant les vacances d'été, **les nouvelles modalités imposent désormais des démarches entièrement dématérialisées**. Cette évolution constitue un obstacle important pour des familles souvent éloignées des outils numériques. Face à cette difficulté, un travail de concertation est engagé avec la Ville de Montpellier et ADAGES afin de rechercher des modalités d'inscription plus accessibles.

Transports

Depuis décembre 2023, **les transports en commun sont gratuits pour tous les habitants de la métropole de Montpellier.** Notre équipe accompagne les familles dans les démarches d'obtention du « Pass Gratuité » pour les parents et les enfants. Une action concrète qui facilite l'accès à l'école en toute sérénité et évite le risque de verbalisation.

Vêtements / hygiène

Nous orientons les familles vers des structures solidaires telles que la *Vestiboutique* de la Croix-Rouge. Grâce à une attestation de suivi délivrée par notre équipe, **les parents bénéficient chaque mois d'un crédit d'achat gratuit pour renouveler les vêtements des enfants** et améliorer leur bien-être à l'école. Il est à noter que, malgré des conditions de vie précaires, **la quasi-totalité des enfants arrive à l'école propre et sagement vêtue.**

Rester à l'école

Importance de la présence et de l'implication des élèves à l'école

Rester à l'école ne se limite pas simplement à l'inscription des élèves, mais implique également leur présence régulière, leur assiduité et leur implication active dans les apprentissages. En effet, **il ne suffit pas que les enfants soient inscrits pour qu'ils bénéficient pleinement de leur scolarité. Leur engagement quotidien est essentiel** pour leur réussite et leur développement.

Les enjeux de l'assiduité et de l'implication

L'observation montre que **l'absentéisme, notamment au collège, est souvent lié à des difficultés d'apprentissage,** en particulier chez les primo-lecteurs. Ces élèves, qui rencontrent des difficultés à suivre le rythme scolaire, peuvent se retrouver en situation d'échec scolaire, voire en décrochage. Le décalage entre leur niveau et celui de leurs camarades peut entraîner un sentiment de mal-être, de moquerie ou de rejet, ce qui conduit à une perte de confiance en eux.

Anticipation et maintien en classe

Il est crucial que chaque élève se sente bien en classe. Pour cela, l'équipe éducative, notamment les enseignants et la médiatrice sociale, doit rester vigilante et proactive. **Il est essentiel d'intervenir précocement pour accompagner les élèves en difficulté,** afin qu'ils ne quittent pas prématurément le cycle scolaire sans avoir acquis les fondamentaux du cycle 2 (fin du CM2). Maintenir les élèves en classe, notamment en CM2, peut être bénéfique et sécurisant, leur permettant d'acquérir les savoirs essentiels pour leur avenir.

Valoriser et soutenir les élèves issus des bidonvilles

Par ailleurs, le rôle des enseignants est primordial pour **valoriser et encourager tous les élèves,** en particulier ceux issus des bidonvilles. Leur confiance doit être renforcée, et leur parcours scolaire soutenu, afin de leur donner toutes les chances de réussite. La valorisation de leur potentiel contribue à réduire les inégalités et à favoriser leur inclusion dans le système éducatif.

Adhésion des parents

Enfin, **l'adhésion et la motivation des parents, notamment en ce qui concerne l'assiduité de leurs enfants, demeurent un enjeu,** en particulier au collège. Aussi, sur l'année scolaire 2025/2026, nous constatons une implication croissante des parents dans le suivi scolaire de leurs enfants. De plus en plus, ils participent aux équipes éducatives, préviennent l'établissement en cas de maladie ou d'absence pour une autre raison, et s'engagent activement dans le suivi de la scolarité. Ce travail de sensibilisation et de renforcement du lien entre l'établissement et les familles se poursuivra lors de la prochaine rentrée.

Réussir à l'école

Les outils à disposition de la médiatrice scolaire pour favoriser l'assiduité et la réussite scolaire

Equipe éducative et projet personnalisé

Les équipes éducatives constituent un temps privilégié de rencontre entre les familles, les établissements scolaires et les partenaires. Elles sont mobilisées pour la mise en place de projets personnalisés destinés aux élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP), mais également lorsqu'un élève présente des absences répétées ou rencontre des difficultés scolaires.

Ces échanges permettent un dialogue constructif avec les familles et favorisent le repérage précoce de certains troubles cognitifs ou difficultés d'apprentissage, ouvrant la voie à des accompagnements adaptés (orientation en ULIS, demande d'AESH, PPRE, etc.). Nous constatons à ce sujet une vigilance particulièrement développée dans le premier degré.

La lutte contre l'absentéisme

Cette année, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour prévenir le décrochage scolaire. **L'inspectrice de circonscription a convoqué les familles des élèves les plus absentéistes du premier degré afin d'échanger individuellement sur les difficultés rencontrées.** Ces entretiens ont permis aux parents d'exposer les causes des absences (mal-être, phobie scolaire, conditions climatiques, difficultés matérielles...) et de réaffirmer l'importance de la scolarité. S'il reste difficile d'en mesurer les effets à long terme, **nous avons constaté une amélioration de l'assiduité de plusieurs élèves dans les semaines suivant ces rencontres.**

Réussir à l'école

Renforcer le lien entre les familles et les établissements

Tout au long de l'année, les médiatrices scolaires créent des espaces de dialogue avec les familles afin de renforcer le lien avec l'institution scolaire.
Comme les années précédentes, **une visite de terrain a été organisée avant la rentrée scolaire** avec les acteurs de l'alliance éducative sur l'un des principaux bidonvilles accompagnés par La Cimade. Cette immersion permet aux professionnels de mieux comprendre les conditions de vie des familles et de préparer la rentrée dans un climat de confiance.

En mai, les médiatrices scolaires de La Cimade, la médiatrice scolaire inclusive du second degré et le chargé de mission du CASNAV ont également organisé **un goûter réunissant familles et enseignants du collège.** Ce temps convivial a favorisé des échanges directs autour du parcours des collégiens, renforcé la confiance entre les familles et les équipes éducatives et sensibilisé les enseignants aux réalités de vie en bidonville.

Se projeter après l'école

Préparer l'orientation professionnelle

Le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire s'intensifie avec l'âge et touche plus particulièrement les jeunes entre 14 et 16 ans.

L'orientation vers des dispositifs type "classe relais" ou les aménagements des emplois du temps permettent de raccrocher certain·es élèves à l'école. Pour les autres, notre équipe s'efforce de porter un accompagnement individuel et personnalisé, de les accompagner à construire un projet professionnel. Pour ce faire, nous avons développé notre réseau partenarial et accompagné les jeunes à effectuer des stages pour affiner leurs appétences pour tel ou tel métier. Notre équipe collabore avec Unis-Cité, les missions locales, l'école de la seconde chance et les CFA.

Témoignage d'E.

E. est une jeune femme de 18 ans, aînée de sa fratrie. À l'issue de sa 3ième, elle a choisi de ne pas poursuivre sa scolarité malgré un niveau général satisfaisant.

Fin 2024, nous l'avons accompagnée vers les réunions d'information d'Unis-Cité. Très **motivée par le programme Melting Potes, elle n'a toutefois pas été retenue,** son bon niveau de français ne correspondant pas au public recherché. Ce refus a été vécu comme un échec et a entraîné une **période de découragement**, durant laquelle le lien avec la médiation scolaire s'est distendu.

Cette année, E. a intégré le programme Booster d'Unis-Cité, destiné aux jeunes en décrochage scolaire. Très investie et assidue, elle y a gagné en autonomie. Dans le cadre de son accompagnement, elle a choisi de préparer son permis de conduire et a **obtenu son code de la route.** Elle a également témoigné de son parcours lors du comité de pilotage d'Unis-Cité, avec beaucoup d'assurance.

Aujourd'hui, E. est un exemple pour les plus jeunes filles de son terrain. Première de sa génération à s'engager dans l'obtention du permis de conduire, elle montre qu'un parcours d'insertion est possible malgré les difficultés rencontrées.

Se projeter après l'école

Maintien à l'école des élèves de nationalité extra-européennes

Parmi les élèves accompagnés, près de la moitié sont de nationalité extra-européenne. Nombre d'entre eux ne disposent que d'un acte de naissance comme document d'identité. Cette situation constitue un frein important à leur insertion à leur majorité : sans document d'identité, ils ne peuvent pas accéder à certains dispositifs destinés aux jeunes, tels que le service civique ou le contrat d'engagement jeune. **Le maintien dans la scolarité est donc un enjeu essentiel** pour sécuriser leur parcours.

Nombre de ces enfants sont nés en France, et peuvent **prétendre à la nationalité française à leur majorité. Pour ce faire, il faut fournir des preuves de présence en France et démontrer avoir suivi une scolarité continue en France.**

Grâce au renforcement de l'équipe de l'action bidonvilles, rendu possible notamment par le cofinancement du Fonds social européen Plus (FSE+), nous avons engagé les premières démarches nécessaires à la constitution de dossiers de demande de nationalité française pour plusieurs jeunes nés et scolarisés en France. Ce travail, particulièrement long et complexe, sera poursuivi au cours de l'année scolaire prochaine. Nous restons convaincues que la scolarisation constitue un levier essentiel d'intégration et un atout majeur pour sécuriser les parcours administratifs de ces jeunes.

En dehors de l'école

Les activités périscolaires et sorties culturelles

Tout au long de l'année scolaire, plusieurs sorties extrascolaires ont été organisées afin de renforcer le lien avec les jeunes et de favoriser leur accès aux activités culturelles et de loisirs. **Au total, six sorties ont eu lieu** (cinéma, aquarium, zoo, accrobranche et paintball), certaines avec la participation des parents.

La plupart de ces sorties ont été organisées en partenariat avec les Maisons pour tous, permettant aux familles de découvrir ces lieux et les activités proposées sur leur territoire. Elles ont rencontré un fort enthousiasme de la part des enfants comme des parents.

Par ailleurs, **trois volontaires en service civique** du programme Melting Potes d'Unis-Cité **sont intervenus tout au long de l'année sur le bidonville de Zénith 1** pour proposer des activités ludiques, sportives et manuelles aux enfants.

Enfin, plusieurs sorties sont prévues durant l'été (cinéma, fête de l'été, ludothèque et médiathèque) afin de maintenir le lien avec les familles pendant les vacances scolaires.

En dehors de l'école

Actions de sensibilisation

Notre association a à cœur de porter **des actions de sensibilisation,** d'aller à la rencontre du "grand public" pour présenter notre action, **lutter contre les préjugés et les a priori envers les personnes habitant·es de bidonvilles**. Durant cette année scolaire, 3 temps forts ont été organisés :

- **Festival Migrant'scène de la Cimade :** notre équipe a proposé **deux ciné-débats à Montpellier** autour des films "Ciudad sin sueños" et "Luttopia" mettant en lumière les parcours de vie de jeunes vivant en bidonville et permettant de sensibiliser à la question de l'habitat intercalaire.

- **Journée mondiale des Roms à Montpellier :** *le* 8 avril, La Cimade a participé à la cérémonie commémorative organisée place de la Comédie, marquée par une prise de parole du maire Mickaël Delafosse. En partenariat avec l'association Cap Gély, l'équipe a également animé un stand lors de la soirée organisée à la Halle Tropisme, à laquelle ont participé plusieurs familles et enfants accompagnés par la médiation scolaire.

- **Participation à la première journée de rencontre formation du Casnav de Montpellier le 3 juin :** l'équipe action bidonvilles a participé à cette première manifestation conviant les professionnels de l'Education Nationale et les acteurs associatifs engagés sur la question de la scolarisation des enfants vivant en bidonville à Montpellier. Une des **médiatrices scolaire de la Cimade a fait une présentation sur le thème de l'importance du rôle des parents dans la médiation scolaire,** qui a donné lieu à de riches échanges.

L'équipe poursuit également son engagement auprès des bénévoles du groupe *sensibilisation* de la Cimade Montpellier pour des interventions en milieu scolaire (collège Sainte-Marie et Lyçée Jules Guesde) et à l'attention d'étudiants de l'IRTS dans le cadre de la formation de ces futurs professionnels du travail social.

En dehors de l'école

Protection de l'enfance

La protection de l'enfance constitue une priorité majeure pour l'équipe de la mission bidonvilles. Nous maintenons une vigilance constante quant aux informations recueillies auprès des habitants et des établissements scolaires concernant le bien-être des mineurs.

La **problématique des unions et des grossesses précoces reste particulièrement prégnante chez certains habitants.** Bien que nous menions des actions de sensibilisation et travaillions en étroite collaboration avec les différents acteurs professionnels (collèges, Le planning familial, Conseil Départemental, assistantes sociales, etc.), **nous restons trop souvent confrontés à des situations d'impasse.**

Pour l'année 2025-2026, nos constats se chiffrent ainsi :

- **2 unions précoces :** deux jeunes filles de 14 ans ;
- **2 grossesses précoces :** une jeune fille de 16 ans et une autre de 14 ans.

Témoignage : protection d'une mineure face à une union précoce

Cette année, nous avons accompagné **une jeune fille de 14 ans, arrivée seule en France dans le cadre d'une union précoce** et vivant au sein de sa belle-famille. Lors de nos échanges, celle-ci nous a indiqué qu'elle n'avait pas vocation à être scolarisée mais à assurer les tâches domestiques et la garde d'un jeune enfant de la famille.

Face à cette situation, nous avons immédiatement **effectué un signalement auprès du Procureur de la République**, puis alerté le service des Mineurs non accompagnés (MNA) et l'assistante sociale de secteur. **Malgré ces démarches, aucune mesure de protection concrète n'a été mise en œuvre à ce jour** et la jeune fille vit toujours auprès de sa belle-famille.

Cette situation illustre les limites auxquelles nous sommes confrontés dans la protection des mineurs, malgré la mobilisation des différents partenaires.

En dehors de l'école

Mesures de soutien à la parentalité

Mesures éducatives

Cette année **25 enfants issus de 5 familles** ont fait l'objet d'une mesure d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO).

L'acceptation de cette mesure éducative reste très mitigée et **suscite de la réserve de la part des parents.** En règle générale, la procédure est initiée par le milieu hospitalier, qui transmet un signalement au juge des enfants suite à des défauts de soins dentaires ou à d'autres problématiques de santé constatées par le corps médical et assimilées à de la négligence. Parfois, ce signalement est directement effectué par l'assistante sociale du Conseil Départemental.

Dans ce contexte, **le rôle de médiatrices scolaires est primordial :**

- **Rassurer et expliquer :** elles explicitent le sens de la mesure aux parents afin de lever leurs craintes, notamment celle d'un placement de leurs enfants.
- **Valoriser l'accompagnement :** elles présentent l'AEMO comme un soutien à la parentalité. C'est ce que mettent en œuvre les éducateurs, en accompagnant les familles dans leurs démarches de soins, en participant aux équipes éducatives et en veillant à l'assiduité scolaire.

Ainsi, suite à une AEMO nous observons une amélioration de la fréquentation scolaire chez les familles : leurs enfants y sont désormais plus assidus.

De plus, la collaboration avec les éducateurs constitue un relais précieux pour notre équipe de médiation, nous permettant de déléguer certains accompagnements liés notamment à la santé ou aux activités périscolaires.

Perspectives 2026 - 2027

Le renforcement de l'équipe de médiation scolaire, rendu possible grâce au **recrutement d'une seconde médiatrice scolaire**, permettra de consolider les actions engagées et de développer de nouveaux projets.

Renforcer l'alliance éducative

Nous souhaitons poursuivre le travail engagé avec les établissements scolaires en **développant davantage notre présence lors des temps clés de la vie scolaire** : inscriptions en petite section, temps d'adaptation, cafés des parents, OEPRE et autres temps de rencontre entre familles et équipes éducatives. L'objectif est de favoriser la place des parents au sein de l'école et de renforcer la confiance réciproque.

Favoriser la réussite scolaire

Nous souhaitons **développer l'accès des enfants aux dispositifs de soutien scolaire** (TAP) ainsi qu'aux activités périscolaires et centres de loisirs, en tenant compte des difficultés de mobilité rencontrées par certaines familles. Par ailleurs, nous souhaiterions **créer un dispositif de soutien scolaire** en partenariat avec les bénévoles de l'association.

Accompagner les collégiens et les jeunes majeurs

Face à l'augmentation attendue du nombre de collégiens, nous reprendrons les **ateliers d'orientation à destination des élèves de 4e et de 3e** en lien avec la médiatrice scolaire inclusive du second degré. Ces ateliers permettront d'aborder les parcours d'orientation, la recherche de stages, les formations professionnelles et la découverte des métiers.
Pour les jeunes de plus de 16 ans, **nous poursuivrons notre partenariat avec Unis-Cité** afin de favoriser leur accès aux dispositifs Melting Potes et Booster.

Développer les partenariats

Nous poursuivrons le développement de notre réseau en renforçant les liens avec les partenaires existants (CASNAV, Adages, médiatrices scolaires inclusives, Unis-Cité) et en nouant de nouvelles collaborations, notamment avec la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et le Réseau national des médiateurs scolaires (RNMS).

Financements

PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités

dihal
délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

Cofinancé par
l'Union européenne

l'Europe
s'engage
en Occitanie

M
Montpellier

Cette publication n'engage que son auteur. Le service gestionnaire n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

La Cimade
Languedoc-Roussillon
L'humanité passe par l'autre

Action bidonvilles
28, rue du Faubourg Boutonnet
34 090 Montpellier
www.lacimade.org